



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE

DE

**RASTEAU**

**84110**

Téléphone 04 90 46 10 47

FAX 04 90 46 14 32

## **Conseil Municipal De la Commune de RASTEAU**

### **Procès-verbal de la séance du 13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six le 13 Avril 2026 et à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBERT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**Présent(e)s :** ROBERT Laurent, RABASSE Françoise, BEYSSIER Bernard, DALMAS Sophie, CHARAVIN Didier, MASSON Marie-France, GOLIARD Yves, BRUN Sandrine, DIGONNET Jean-Luc, GARAIX Alice, GABRIEL David, ANDRE Christelle, CHIAVARINO Kevin, BELLIER Cécile, ARRIGHY Philippe

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Sophie DALMAS

**Procurations :**

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Délibération : Approbation des comptes financiers uniques 2025 du budget général M57 et du budget assainissement M49.
- Délibération : Vote des taux d'imposition 2026.
- Délibération : Tarifs des salles Centre d'animation.
- Délibération : Levée du DPU sur le bien appartenant à Mme GIRARD Susy.
- Délibération : Création des commissions communales.
- Délibération : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).
- Délibération : Désignation de délégués au Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV).
- Délibération : Désignation de délégués au Syndicat Rhône Aigues Ouvèze (RAO).
- Délibération : Désignation de délégués au Syndicat Mixte de Défense et Valorisation Forestière (SMBDF).
- Délibération : Désignation du Correspondant Défense.
- Délibération : Participation Société Publique Locale Territorial.
- Délibération : Désignation du Délégué Elu au Comité National d'Action National d'Action Social (CNAS).
- Délibération : Désignation des délégués de la commission feux de forêt (CCFF).
- Délibération : Autorisation de signature d'un bail d'habitation au-dessus de la boulangerie.

- Délibération : Autorisation de signature d'un bail commercial de la boulangerie.
- Délibération : Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs.
- Délibération : Subventions aux associations
- Questions diverses.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour qui est le suivant :

- Convention d'adhésion Mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse Service Retraites : Délégation de gestion Pep's Accompagnement Personnalisé Retraire (APR).

Approuvé à l'unanimité

### ✓ **OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025-Budget Général.**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Bernard BEYSSIER;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur Bernard BEYSSIER 1er Adjoint, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

| LIBELLE                     | FONCTIONNEMENT          |                          | INVESTISSEMENT          |                          | ENSEMBLE                |                          |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
|                             | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés          |                         | 347 071,13               | 360 949,26              |                          | 360 949,26              | 347 071,13               |
| Opérations de l'exercice    | 700 660,85              | 932 134,33               | 580 524,81              | 733 588,48               | 1 281 185,66            | 1 665 722,81             |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>700 660,85</b>       | <b>1 279 205,46</b>      | <b>941 474,07</b>       | <b>733 588,48</b>        | <b>1 642 134,92</b>     | <b>012 793,94</b>        |
| Résultats de clôture        |                         | 578 544,61               | 207 885,59              |                          |                         | 370 659,02               |
| Restes à réaliser           |                         |                          |                         |                          |                         |                          |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>700 660,85</b>       | <b>1 279 205,46</b>      | <b>941 474,07</b>       | <b>733 588,48</b>        | <b>1 642 134,92</b>     | <b>2 012 793,94</b>      |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                         | <b>578 544,61</b>        | <b>207 885,59</b>       |                          |                         | <b>370 659,02</b>        |

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président : APPROUVE à l'unanimité le CFU du budget général pour l'année 2025

### **✓ Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025-Budget Assainissement**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Bernard BEYSSIER;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget assainissement de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur Bernad BEYSSIER 1er Adjoint s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

| LIBELLE                     | FONCTIONNEMENT          |                          | INVESTISSEMENT          |                          | ENSEMBLE                |                          |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
|                             | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés          |                         | 221 817,81               | 27 144,03               |                          | 27 144,03               | 221 817,81               |
| Opérations de l'exercice    | 36 478,10               | 86 165,05                | 42 479,06               | 143 706,84               | 78 957,16               | 229 871,89               |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>36 478,10</b>        | <b>307 982,86</b>        | <b>69 623,09</b>        | <b>143 706,84</b>        | <b>106 101,19</b>       | <b>451 689,70</b>        |
| Résultats de clôture        |                         | 271 504,76               |                         | 74 083,75                |                         | 345 588,51               |
| Restes à réaliser           |                         |                          | 44 000,00               | 25 985,00                | 44 000,00               | 25 985,00                |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>36 478,10</b>        | <b>307 982,86</b>        | <b>113 623,09</b>       | <b>169 691,84</b>        | <b>150 101,19</b>       | <b>477 674,70</b>        |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                         | <b>271 504,76</b>        |                         | <b>56 068,75</b>         |                         | <b>327 573,51</b>        |

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président : APPROUVE à l'unanimité le CFU du budget assainissement pour l'année 2025

-----

**✓ OBJET : Vote des taux d'imposition 2026**

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu les articles L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026

Monsieur le maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2026

- |                                                                                                                      |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties :                                                                          | <b>29.52%</b> |
| - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties :                                                                      | <b>28.02%</b> |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : | <b>14,27%</b> |

Le conseil municipal, après concertation décide de ne pas augmenter les bases d'imposition pour 2026 et adopte par, 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, les taux d'imposition suivants pour l'année 2026.

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2026 commune suit :

- |                                                                                                                      |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties :                                                                          | <b>29.52%</b> |
| - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties :                                                                      | <b>28.02%</b> |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : | <b>14,27%</b> |

-----

**✓ OBJET : Convention d'adhésion Mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse Servie Retraites : Délégation de gestion Pep's Accompagnement Personnalisé Retraire (APR).**

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Le maire rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de

leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre collectivité cette participation annuelle s'élève à 220 € (deux cent vingt euros).

### LE CONSEIL MUNICIPAL (1)

Sur le rapport de *Monsieur le Maire*, après en avoir délibéré à l'unanimité,

### DECIDE

- **D'ADHERER** à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse
- **DE CONFIER** au service retraites du Centre de Gestion de Vaucluse la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite
- **D'AUTORISER** le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

### ✓ OBJET : Tarifs location salle Centre d'Animation

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la location des salles du centre d'animation

| DESCRIPTION                                                                                                             | Associations Rastellaines | Associations Non Rastellaines | Interco de Vaison | Particuliers Rastellains | Particuliers NON Rastellains | Personnel Communal |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------|
| <b>CAUTION</b> salle spectacle Avec équipement                                                                          | 500€                      | 500€                          | 500€              | 500€                     | 500€                         | 500€               |
| <b>CAUTION hébergement avec salle de restauration</b>                                                                   | 1000€                     | 1000€                         | 1000€             | 1000€                    | 1000€                        | 1000€              |
| <b>FORFAIT ménage salle spectacle avec équipement</b>                                                                   | 250€                      | 250€                          | 250€              | 250€                     | 250€                         | 250€               |
| <b>Gratuité 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> location annuelle</b> de la salle de spectacle avec équipement           | GRATUIT                   | -                             | GRATUIT           | -                        | -                            | -                  |
| <b>Location</b> Salle de spectacle Avec équipement                                                                      | 100€                      | 1000€                         | 100€              | 800€                     | 1000€                        | 800€               |
| <b>Forfait hébergement toutes les chambres avec salle de restauration ménage inclus 5 JOURS minimum</b>                 | 2500€                     | 2500€                         | 2500€             | 2500€                    | 2500€                        | 2500€              |
| <b>Forfait par jour supplémentaire</b>                                                                                  | 500€                      | 500€                          | 500€              | 500€                     | 500€                         | 500€               |
| <b>Location salle spectacle événements (mariage, baptême, anniversaire) Une Location par mois, sauf Juillet et Aout</b> | 1000€                     | 1000€                         | 1000€             | 1000€                    | 1000€                        | 1000€              |

Le conseil Municipal est invité à :

- Valider les tarifs de locations des salles du centre d'animation ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> Mai 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les tarifs ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> Mai 2026.

-----

**✓ OBJET : Levée du DPU sur le bien appartenant à Mme GIRARD Suzy**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de Préemption Urbain adressée par Maître Vincent GERAUD Notaire à SABLET 84110, 61 Rue Charles de Gaulle.

Ce bien appartient actuellement à Mme GIRARD Suzy.

Ces biens sont situés au lieu-dit « Le Village », parcelle H 5 d'une superficie de 00ha01a70ca,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la levée du D.P.U ou non.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE :**

- De ne pas être intéressé par ces biens donc de lever le droit de préemption urbain.

-----

**✓ OBJET : Création des commissions communales**

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres

- Commission des finances
- Commission urbanisme-PLU-Validation des permis de construire
- Commission Voirie-Suivi des travaux-Electrification-Eclairage public
- Commission Agriculture
- Commission scolaire-Cantine-Centre de loisirs-Délégués collège

- Commission Communication-Site internet-Bulletin municipal-Office du tourisme, Panneau lumineux
- Commission Culture et patrimoine-Embellissement du village
- Commission Gestion des ordures ménagères-Des locaux-Bâtiments Techniques-Assainissement- Centre animation-Cimetière
- Commission Jeunesse et sport-Fête-Jumelage
- Commission Action sociale-Entraide-Achats alimentaires

Ceci étant exposé,

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents,

- **DECIDE** de constituer les commissions suivantes :

- Commission des finances
- Commission urbanisme-PLU-Validation des permis de construire
- Commission Voirie-Suivi des travaux-Electrification-Eclairage public
- Commission Agriculture
- Commission scolaire-Cantine-Centre de loisirs-Délégués collège
- Commission Communication-Site internet-Bulletin municipal-Office du tourisme, Panneau lumineux
- Commission Culture et patrimoine-Embellissement du village
- Commission Gestion des ordures ménagères-Des locaux-Bâtiments Techniques-Assainissement- Centre animation-Cimetière
- Commission Jeunesse et sport-Fête-Jumelage
- Commission Action sociale-Entraide-Achats alimentaires

- **DECIDE**, qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

- **PROCEDE** à l'élection des membres des commissions municipales

### **1°) COMMISSION DES FINANCES**

ROBERT Laurent, RABASSE Françoise, BEYSSIER Bernard, DALMAS Sophie, CHARAVIN Didier, MASSON Marie-France, GOLIARD Yves, BRUN Sandrine, DIGONNET Jean-Luc, GARAIX Alice, GABRIEL David, ANDRE Christelle, CHIVARINO Kévin, BELLIER Cécile, ARRIGHY Philippe

### **2°) COMMISSION URBANISME-PLU-VALIDATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE**

Laurent ROBERT – BEYSSIER Bernard – GOLIARD Yves – RABASSE Françoise – CHARAVIN Didier – DIGONNET Jean-Luc.

### **3°) COMMISSION VOIRIE-SUIVI DES TRAVAUX-ELECTRIFICATION-ECLAIRAGE PUBLIC**

Laurent ROBERT – BEYSSIER Bernard - GOLIARD Yves – DIGONNET Jean-Luc – ARRIGHY Philippe – CHARAVIN Didier.

### **4°) COMMISSION AGRICULTURE**

Laurent ROBERT – CHARAVIN Didier – GARAIX Alice - MASSON Marie-France – ANDRE Christelle – BRUN Sandrine.

### **5°) COMMISSION SCOLAIRE-CANTINE-CENTRE DE LOISIRS-DELEGUES COLLEGE.**

Laurent ROBERT – RABASSE Françoise – CHIAVARINO Kévin – DALMAS Sophie – ANDRE Christlle – BELLIER Cécile.

**6°) COMMISSION COMMUNICATION-SITE INTERNET-BULLETIN MUNICIPAL-OFFICE DU TOURISME-PANNEAU LUMINEUX**

Laurent ROBERT- DALMAS Sophie – BEYSSIER Bernard – ARRIGHY Philippe – GABRIEL David – BRUN Sandrine.

**7°) COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE-EMBELLISSEMENT DU VILLAGE**

ROBERT Laurent - CHARAVIN Didier - BEYSSIER Bernard - MASSON Marie-France- DIGONNET Jean-Luc- GOLIARD Yves.

**8°) COMMISSION GESTION DES ORDURES MENAGERES-DES LOCAUX-BATIMENTS TECHNIQUES-ASSAINISSEMENT – CENTRE D’ANIMATION – CIMETIERE.**

ROBERT Laurent- BEYSSIER Bernard – ARRIGHY Philippe – GARAIX Alice - RABASSE Françoise – CHIAVARINO Kévin – DALMAS Sophie – BRUN Sandrine

**9°) COMMISISON JEUNESSE ET SPORTS-FETES ET JUMELAGE**

ROBERT Laurent- DALMAS Sophie - MASSON Marie-France – ARRIGHY Philippe – CHIAVARINO Kévin – BELLIER Cécile - GABRIEL David

**10°) COMMISSION ACTION SOCIALE-ENTRAIDE-ACHATS ALIMENTAIRE**

ROBERT Laurent - RABASSE Françoise - DALMAS Sophie - MASSON Marie-France – GARAIX Alice – ANDRE Christelle – BELLIER Cécile.

-----  
**✓ OBJET : Désignation des membres de la Commission d’appel d’offres (CAO)**

Monsieur le Maire expose que la commission d’appel d’offres (CAO) est chargée d’examiner les offres faites par les candidats à un marché public.

Il s’agit d’une commission municipale permanente.

L’intervention de la CAO est obligatoire pour les procédures formalisées.

Elle est composée du maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Le conseil municipal décide à l’unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

Titulaires :

- BEYSSIER Bernard
- GARAIX Alice
- RABASSE Françoise

Suppléants :

- CHARAVIN Didier
- BRUN Sandrine
- Kévin CHIAVARINO

Vu les articles L1414-2 et L1414-5 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu’il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d’appel d’offres et ce pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité

La composition de la commission d’appel d’offres comme suit

Le Président : Monsieur Laurent ROBERT



Titulaires :

- BEYSSIER Bernard  
- GARAIX Alice  
- RABASSE Françoise

Suppléants :

- CHARAVIN Didier  
- BRUN Sandrine  
- Kévin CHIAVARINO

**✓ OBJET : Désignation de délégués au syndicat d'électrification Vauclusien**

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant, appelés à siéger au sein du comité du syndicat d'énergie Vauclusien et à représenter au titre :

- De l'éclairage public, options A
- De la compétence optionnelle IRVE (infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides).

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire  
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Décide de procéder à l'élection de 1 délégué titulaire ainsi qu'à l'élection de 1 délégué suppléant qui sera appelé, le cas échéant, à remplacer le titulaire empêché.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentant titulaire :  
ROBERT Laurent

Représentant suppléant :  
GARAIX Alice

Résultat du dépouillement :

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| - nombre de bulletin trouvés dans l'urne : | 15 |
| - Déduire bulletins blancs ou nuls :       | 00 |
| - suffrages exprimés :                     | 15 |
| - Majorité absolue                         | 08 |

A obtenu

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| 1. Monsieur ROBERT Laurent | 15 voix |
| 2. Madame GARAIX Alice     | 15 voix |

Monsieur ROBERT Laurent remplit les conditions prévues par la Loi a été élu délégué titulaire.  
Madame GARAIX Alice a été élu déléguée suppléant.

-----  
**✓ OBJET : Désignation de délégués au syndicat Rhône Aigues Ouvèze (RAO)**

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Rasteau au sein de syndicats dont elle est membre ;

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat d'électrification Vauclusien.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire  
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Décide de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires ainsi qu'à l'élection de 2 délégués suppléants qui seront appelés, le cas échéant, à remplacer les titulaires empêchés.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentants titulaires :  
ROBERT Laurent  
BEYSSIER Bernard

Représentant Suppléants :  
GOLIARD Yves  
Jean-Luc DIGONNET

Résultat du dépouillement :

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| - nombre de bulletin trouvés dans l'urne : | 15 |
| - Déduire bulletins blancs ou nuls :       | 00 |
| - suffrages exprimés :                     | 15 |
| - Majorité absolue                         | 08 |

A obtenu

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| 1. Monsieur ROBERT Laurent    | 15 voix |
| 2. Monsieur BEYSSIER Bernard  | 15 voix |
| 3. Monsieur GOLIARD Yves      | 15 voix |
| 4. Monsieur Jean-Luc DIGONNET | 15 voix |

Monsieur ROBERT Laurent et Monsieur BEYSSIER Bernard remplissent les conditions prévues par la Loi ont été élus délégués titulaires  
Monsieur GOLIARD Yves et Monsieur Jean-Luc DIGONNET ont été élus délégués suppléants.

-----

**✓ OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF)**

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Rasteau au sein de syndicats dont elle est membre ;

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat mixte de défense et de la valorisation forestière.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire  
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Décide de procéder à l'élection de 1 délégué titulaire ainsi qu'à l'élection de 1 délégué suppléant qui sera appelé, le cas échéant, à remplacer le titulaires empêché.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentant titulaire :  
DIGONNET Jean-Luc

Représentant suppléant :  
CHARAVIN Didier

Résultat du dépouillement :

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| - nombre de bulletin trouvés dans l'urne : | 15 |
| - Déduire bulletins blancs ou nuls :       | 00 |
| - suffrages exprimés :                     | 54 |
| - Majorité absolue                         | 08 |

A obtenu

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| 1. Monsieur DIGONNET Jean-Luc | 15 voix |
| 2. Monsieur CHARAVIN Didier   | 15 voix |

Monsieur DIGONNET Jean-Luc remplit les conditions prévues par la Loi a été élu délégué titulaire  
Monsieur CHARAVIN Didier a été élu délégué suppléant.

-----

✓ **OBJET : Désignation du correspondant défense**

Il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal selon les règles démocratiques en vigueur.  
Le correspondant défense est amené à être en relation avec les autorités civiles militaires du département et de la région.

Vu les circulaires du 21 octobre 2001, 18 février 2002, du 16 juillet 2003 et du 27 janvier 2004,  
Vu l'instruction du 24 avril 2002 précisant les missions des correspondants défense,  
Considérant qu'un correspondant défense doit être désigné dans chaque Commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De désigner Monsieur GABRIEL David correspondant défense pour la Commune de Rasteau.

-----

✓ **OBJET : Désignation d'un représentant de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse**

Le Code Général des collectivités territoriales,

Les statuts de la Société Publique Locale « SPL Vaucluse »

La participation de la collectivité au capital de la SPL Vaucluse,

Considérant :

. Que la collectivité est actionnaire de la SPL Vaucluse,

. Qu'elle doit être représentée au sein des instances de ladite société,

. Qu'il convient de désigner un représentant titulaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

#### **Article 1** : Désignation

Désigne en qualité de représentant de la collectivité au sein du SPL Vaucluse :  
Monsieur ROBERT Laurent Maire de la Commune de Rasteau

#### **Article 2** : Pouvoirs

Le représentant ainsi désigné est habilité à :

- Siéger aux assemblées générales de la SPL,
- Participer aux décisions relevant des compétences de ces instances,
- Représenter les intérêts de la collectivité

#### **Article 3** : Durée

Le mandat est exercé pour la durée du mandat électif en cours.

#### **Article 4** : Exécution

---

#### **✓ OBJET : Désignation du délégué Elu au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu au comité national d'action social auprès duquel la collectivité a adhéré à compter du 31 Janvier 2012 par délibération n°11/12

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10bis, parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 GUYANCOURT Cedex.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs famille ;

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction....) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Bernard BEYSSIER en qualité de délégué élu du CNAS

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour

**DESIGNE** Monsieur Bernard BEYSSIER en qualité de délégué élu pendant la durée du mandat.

---

#### **✓ OBJET : Désignation des délégués des Commissions Communales CCFF**

Monsieur le Maire signale que notre commune étant adhérente à l'Association Départementale des Comités Feux de Forêt de Vaucluse (CCFF), il convient de procéder à l'élection des 4 délégués titulaires qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical, selon les dispositions définies par

l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire 2 tours au scrutin secret à la majorité absolue, suivis, s'il y a lieu, d'un 3<sup>ème</sup> tour à la majorité relative

Décide de procéder à l'élection de 4 délégués titulaires.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires :

1. Monsieur GOLIARD Yves
2. Monsieur Kévin CHIAVARINO
3. Monsieur CHARAVIN Didier
4. Monsieur DIGONNET Jean-Luc

Résultat du dépouillement :

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| - nombre de bulletin trouvés dans l'urne : | 15 |
| - Déduire bulletins blancs ou nuls :       | 00 |
| - suffrages exprimés :                     | 15 |
| - Majorité absolue                         | 08 |

A obtenu

- |                               |         |
|-------------------------------|---------|
| 1. Monsieur GOLIARD Yves      | 15 voix |
| 2. Monsieur CHIAVARINO Kévin  | 15 voix |
| 3. Monsieur CHARAVIN Didier   | 15 voix |
| 4. Monsieur DIGONNET Jean-Luc | 15 voix |

Messieurs GOLIARD Yves, CHIAVARINO Kévin, CHARAVIN Didier, DIGONNET Jean-Luc remplissent les conditions prévues par la Loi ont été élus délégués titulaires.

-----

**✓ OBJET : Autorisation de signature d'un bail commercial boulangerie**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le bail commercial de location de la boulangerie située 1 a Rue du vieux moulin (cadastré section H n° 66) avec Madame BEAUDIN Lola gérant de la SAS LOUEDEN (en cours d'immatriculation au registre du commerce).

Le bail est consenti pour une durée de 9 ans moyennant un loyer de 600 € à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2026 et ceux jusqu'à la fin du bail commercial.

Le paiement du premier règlement du loyer interviendra au 1<sup>er</sup> Juillet 2026.

Cette condition sera relatée dans le bail commercial.

La révision légale du loyer est soumise aux dispositions des articles L145-34 et suivants, du Code de commerce, et R145-20 du même code.

Le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

A cet effet, le réajustement, tant à la hausse qu'à la baisse, du loyer s'effectuera, conformément aux dispositions de l'article L 145-38 du Code de commerce.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de donner son accord pour la signature du bail commercial d'une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2026 pour la boulangerie, propriété de la commune, sur la base d'un loyer mensuel de 600 € dont le premier règlement du loyer interviendra au 1<sup>er</sup> juillet 2026 ensuite,

- **AJOUTE** que le locataire devra avoir un cautionneur qui garantira le remboursement des sommes dues par les locataires en cas de défaillance de ces derniers ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées, auprès de l'étude de Maître Jean-Victor MONTAGARD, notaire à Vaison la Romaine 300 avenue Saint Quenin.

-----

**✓ OBJET : Autorisation de signature d'un bail d'habitation logement au-dessus de la boulangerie**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un logement communal de type F 3, situé au-dessus de la boulangerie, au 1 rue du vieux Moulin, est disponible à la location.

Il informe que Madame BEAUDIN Lola souhaite louer ce logement à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2026.

Le paiement du premier règlement du loyer interviendra au 1<sup>er</sup> Juin 2026.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec les intéressés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à cette location à la date du 1<sup>er</sup> Mai 2026
- **DETERMINE** le montant du loyer à 600 € sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2026 et qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du bail, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers. Le paiement du premier règlement du loyer interviendra au 1<sup>er</sup> Juin 2026.
- **DEMANDE** le versement d'une caution représentant un mois de loyer soit 600,00 €
- **AJOUTE** que le locataire devra avoir un cautionneur qui garantira le remboursement des sommes dues par le locataire en cas de défaillance de ce dernier ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées, auprès de l'étude de Maître Jean-Victor MONTAGARD, notaire à Vaison la Romaine 300 avenue Saint Quenin.

-----

**✓ OBJET : Désignation des membres de la commission des Impôts Directs**

Monsieur le Maire informe que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 7 membres : soit le Mair, Président et 6 commissaires, dans les communes de moins de 2000 habitants.

Les commissaires doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les

conditions précisées à la rubrique « composition de la commission communale des impôts directs, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms (12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants).

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Il est proposé la liste suivante

| <b>TITULAIRES</b> |                                                  |                                                        |
|-------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| NOM-PRENOM        | ADRESSE                                          |                                                        |
| BEYSSIER Bernard  | Adjoint<br>Retraité                              | 66 Route de Cairanne 84110 RASTEAU                     |
| BRUN Sandrine     | Conseillère municipale<br>Viticultrice           | 151 Impasse St Martin 84110 RASTEAU                    |
| ARRIGHY Philippe  | Conseiller municipal<br>Agent de maîtrise chimie | 31 Lotissement les Vaches 84110 RASTEAU                |
| CHARAVIN Didier   | Conseiller municipal délégué<br>Viticulteur      | 215 Route du Stade 84110 RASTEAU                       |
| DALMAS Sophie     | Adjointe<br>Employée de banque                   | 65 Chemin de Grange Neuve 84110 RASTEAU                |
| CHIAVARINO Kévin  | Conseiller municipal<br>Artisan mécanicien       | 347 Route du Cairanne 84110 RASTEAU                    |
| DIGONNET Jean-Luc | Conseiller municipal<br>Artisan retraité         | 85 Impasse de travers 84110 RASTEAU                    |
| GABRIEL David     | Conseiller municipal<br>Commerçant               | 1 rue des Remparts 84110 RASTEAU                       |
| ANDRE Christelle  | Conseillère municipale<br>Viticultrice           | 1360 Route d'Orange 84110 RASTEAU                      |
| GOLIARD Yves      | Adjoint<br>Viticulteur retraité                  | 280 Route de la Cave 84110 RASTEAU                     |
| FERRAN Gilles     | Viticulteur                                      | 2530 Rte De St Roman de Malegarde 84290<br>CAIRANNE    |
| MONNIER Stéphanie | Viticulteur                                      | 869 Chemin de St Cécile les Vignes 84850<br>TRAVAILLAN |

| <b>SUPPLEANTS</b>   |                                                    |                                                 |
|---------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| MASSON Marie-France | Conseillère municipale<br>Vigneronne retraitée     | 474 Chemin de Grange neuve 84110 RASTEAU        |
| OLLINGER Georges    | Retraité                                           | 1 Impasse Plumelle 84110 RASTEAU                |
| RABASSE Françoise   | Adjointe<br>Retraité                               | 1 rue de l'ancienne Mairie 84110 RASTEAU        |
| BELLIER Cécile      | Conseillère municipale<br>Masseur-Kinésithérapeute | 1060 Route du Stade 84110 RASTEAU               |
| GIRARD Bernard      | Viticulteur                                        | 593 Chemin du plan 84110 RASTEAU                |
| BOUTIN Mikaël       | Viticulteur                                        | 12 Rue de la République 84110 RASTEAU           |
| VARGAS Antoine      | Retraité                                           | 1620 Rte de St Roman de Malegarde 84110 RASTEAU |

|                   |                   |                                          |
|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| MARTIN Eric       | Viticulteur       | 276 Chemin Plan de Dieu 84850 TRAVAILLAN |
| BISCARRAT Karine  | Viticultrice      | 52 Chemin de Blovac 84110 RASTEAU        |
| ANDRE Patrice     | Viticulteur       | 1360 Route d'orange 84110 RASTEAU        |
| GONZALEZ Fabien   | Artisan Menuisier | 1026 Route du Stade 84110 RASTEAU        |
| EYSSERIC Séverine | Viticultrice      | 315 Chemin Saint Martin 84110 RASTEAU    |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

De proposer la liste suivante :

| TITULAIRES        |                                                   |                                                         |
|-------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| NOM-PRENOM        | FONCTION                                          | ADRESSE                                                 |
| BEYSSIER Bernard  | Adjoint<br>Retraité                               | 66 Route de Cairanne 84110 RASTEAU                      |
| BRUN Sandrine     | Conseillère municipale<br>Vigneronne              | 151 Impasse St Martin 84110 RASTEAU                     |
| ARRIGHY Philippe  | Conseiller municipal<br>Agent de maîtrise chimie  | 31 Lotissement les Vaches 84110 RASTEAU                 |
| CHARAVIN Didier   | Conseiller municipal délégué<br>Retraité vigneron | 215 Route du Stade 84110 RASTEAU                        |
| DALMAS Sophie     | Adjoint<br>Employée de banque                     | 65 Chemin de Grange Neuve 84110 RASTEAU                 |
| CHIAVARINO Kévin  | Conseiller municipal<br>Artisan mécanicien        | 347 Route du Cairanne 84110 RASTEAU                     |
| DIGONNET Jean-Luc | Conseiller municipal<br>Artisan retraité          | 85 Impasse de travers 84110 RASTEAU                     |
| GABRIEL David     | Conseiller municipal<br>Commerçant                | 1 rue des Remparts 84110 RASTEAU                        |
| ANDRE Christelle  | Conseillère municipale<br>Vigneronne              | 1360 Route d'Orange 84110 RASTEAU                       |
| GOLIARD Yves      | Adjoint<br>Viticulteur retraité                   | 280 Route de la Cave 84110 RASTEAU                      |
| FERRAN Gilles     | Viticulteur                                       | 2530 Rte de St Roman de Malegarde 84290<br>CAIRANNE     |
| MONNIER Stéphanie | Viticultrice                                      | 869 Chemin de Ste Cécile Les Vignes 84850<br>TRAVAILLAN |

| SUPPLEANTS          |                                                |                                          |
|---------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|
| MASSON Marie-France | Conseillère municipale<br>Vigneronne retraitée | 474 Chemin de Grange neuve 84110 RASTEAU |
| OLLINGER Georges    | Retraité                                       | 1 Impasse Plumelle 84110 RASTEAU         |
| RABASSE Françoise   | Adjointe<br>Retraitee                          | 1 Rue de l'ancienne Mairie 84110 RASTEAU |



|                   |                                                  |                                                 |
|-------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| BELLIER Cécile    | Conseiller municipal<br>Masseur-Kinésithérapeute | 1060 Route du Stade 84110 RASTEAU               |
| GIRARD Bernard    | Viticulteur                                      | 593 Chemin du plan 84110 RASTEAU                |
| BOUTIN Mikaël     | Viticulteur                                      | 12 Rue de la République 84110 RASTEAU           |
| VARGAS Antoine    | Retraité                                         | 1620 Rte de St Roman de Malegarde 84110 RASTEAU |
| MARTIN Eric       | Viticulteur                                      | 276 Chemin du Plan de Dieu 84850 TRAVAILLAN     |
| BISCARRAT Karine  | Viticultrice                                     | 52 Chemin de Blovac 84110 RASTEAU               |
| ANDRE Patrice     | Viticulteur                                      | 1360 Route d'orange 84110 RASTEAU               |
| GONZALEZ Fabien   | Artisan Menuisier                                | 1026 Route du Stade 84110 RASTEAU               |
| EYSSERIC Séverine | Viticultrice                                     | 315 Chemin Saint Martin 84110 RASTEAU           |

-----

### **✓ OBJET : Subventions aux associations 2026**

Monsieur l'adjoint au maire, fait part au Conseil des demandeurs de subventions des associations suivantes pour l'année 2026.

Pour chaque organisme, il détaille le bilan de l'année 2025 et le prévisionnel 2026.

Après discussion, il est décidé de fixer le montant de la subvention à verser aux associations.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de fixer le montant des subventions suivantes :

- Association Société Chasse St Hubert : 600,00 €
- Club 3<sup>ème</sup> âge de Rasteau détente et loisirs : 250,00 €

-----

### **✓ Questions diverses**

1/Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de fermeture de la classe pour la rentrée à venir à la suite des actions menées. L'effectif global sera de 62 élèves.

2/Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux en cours et à venir sur les chemins (chemin de grange neuve, vers le Padel, enrobé restant à poser au niveau de la descente du chemin du moulin) et des travaux en cours pour l'aménagement de l'appartement au-dessus de l'épicerie (le compteur électrique a été posé par Enedis, le reste des travaux d'électricité et d'assainissement du garage sont en cours).

3/Monsieur le Maire évoque une proposition de gestion automatisée des logements du Centre d'animation à l'aide d'une application (gestion par les locataires en ligne, récupération des clés

par boîtes à clés et ménage déclenché automatiquement et effectué par un service de conciergerie. Voir pour mise en place d'un local à vélo à mettre à disposition selon le besoin. Pour la gestion comptable, voir pour une régie, comme pour le système mis en place pour la cantine scolaire.

4/Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un logement du centre d'animation de 40m2 va être loué pour un loyer de 600euros/mois, charge pour le locataire de réaliser les travaux de rafraichissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.36

Le Maire,  
Laurent ROBERT

Le secrétaire de Séance,  
Sophie DALMAS